

**DELIB 06-2022**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 31 mars 2022 à 20h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 17 Date de la convocation : 24/03/2022  
En exercice : 19 Date d'affichage : 24/03/2022  
Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt et deux et les trente et un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Fonségur, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Marie-France ALRIC, Maud FLAMANT, Marie-Rose LADOWITCH, Marie-Pascale PRADES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES  
Messieurs Frédéric MAIXANDEAU, Rodolphe DUCAMP, Jean-Michel MAUREL, Claudian BRUN, François MONTAGNE, Paul SALVAN, Daniel MONTAGNE, Manuel GONCALVES, Alain VEUILLET

Excusés : Mesdames Sylvie CALAS et Myriam MADAULE

Secrétaire de séance : Daniel MONTAGNE

La séance débute à 20h05

**Objet de la délibération : BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2021**

Un extrait du compte de gestion 2021 a été adressé par voie dématérialisée à l'ensemble des élus le 07 mars 2022.

M. le maire propose d'**APPROUVER** le compte de gestion 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (Pour :16 , Contre : 1, Abstentions : 0),

**APPROUVE** le compte de gestion 2021 du budget Assainissement.

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

  
